



Union des Eglises Universelles de Dieu

Le Monde A Venir

Association culturelle régie par la loi du 9 décembre 1905

53 rue Raymond-Losserand 75014 Paris – Tél. : 01.43.22.60.84. - Fax : 01.43.35.05.52.

La Nouvelle Alliance est-elle vraiment nouvelle ?

Par James R. Henderson

Si la Nouvelle Alliance n'est que la continuité de l'Ancienne, alors nous serions toujours obligés d'observer le Sabbat et les Jours Saints de Lévitique 23, puisque Jésus n'a rien mentionné de précis à ce sujet. Selon cet argument, la loi des Sabbats serait toujours en vigueur.

Quelle est la position de l'Eglise en la matière ? Depuis un certain nombre d'années, l'Eglise a publié des écrits sur ces sujets, et sa position a été clairement démontrée dans ces documents que tous peuvent lire et étudier.

Revoyons en résumé ce que l'Eglise enseigne sur ces sujets.

Les jours d'assemblée

L'Eglise ne dispute pas le fait que certaines congrégations puissent choisir, pour des raisons non-légalistes, de se réunir le jour du Sabbat ou de célébrer Christ lors des Jours Saints mentionnés dans Lévitique 23. De la même façon, elle ne dispute pas non plus le fait que d'autres congrégations qui, pour des raisons non-légalistes, choisissent de se réunir les dimanches et célèbrent les fêtes traditionnelles de Noël et Pâques. Il en va de même pour les célébrations estivales et hivernales, ou pour toutes autres dates ; ce choix est laissé à la discrétion de chacun.

Si l'on prend l'approche historique, il est évident que le Chrétien observe ces fêtes comme des célébrations lui rappelant les hauts faits de la vie de Jésus-Christ tels que Son incarnation, Sa mort et Sa résurrection, et non les hauts faits historiques de la délivrance d'Israël tel que nous le rapporte l'Ancien Testament. Donc les fêtes chrétiennes soulignent avant tout la relation que nous avons avec Jésus-Christ plutôt que la relation que nous aurions avec la nation physique d'Israël ; bien que cette dernière annonçait la relation personnelle du Chrétien avec son Sauveur.

L'Eglise du Nouveau Testament symbolise Israël spirituelle. Cette Eglise est sauvée par Christ et par l'intervention de Dieu par les événements cruciaux de la vie de Son Fils, et non pas par les faits relatés dans le livre de l'Exode.

Bien sûr, il est vrai que les éléments des Fêtes de l'Ancien Testament nous orientent de plusieurs manières vers Jésus-Christ, tout comme l'ombre indique la présence de quelqu'un debout dans la lumière. En cela, ces aspects peuvent être instructifs. Rappelons-nous

cependant que nous ne marchons pas dans l'ombre, mais dans la lumière, Jésus-Christ Lui-même étant la Lumière du monde.

Quelle est la liberté du Chrétien au regard des jours d'adoration et des fêtes du calendrier liturgique ? Ayant la bonne perspective biblique, nous devrions encourager nos congrégations à se réunir souvent « *d'autant plus que nous voyons le jour approcher* » (Hébreux 10 : 25), et leur donner, ainsi qu'à nos membres, la liberté de se rassembler lors des jours qui leur conviennent le mieux (Romains 14).

Faisons en sorte que les jours et les horaires de nos réunions conviennent à la majorité de la congrégation et favorisent la plus grande participation ; mais n'oublions pas en revanche les besoins particuliers de la minorité. Il ne s'agit pas d'une question de choix dont l'un serait spirituellement supérieur et l'autre inférieur. Par leur valeur éducative et par la fraternisation qu'elles permettent, les fêtes sont très importantes pour le Croyant, et la liberté de choisir tel ou tel jour n'en diminue pas pour autant la valeur.

Les croyants ne sont pas liés par la Loi de Moïse

Quelle est la place de la Loi de l'Ancien Testament (appelée parfois Loi de Moïse) dans la vie du Chrétien ?

Parfois, certaines personnes utilisent Romains 7 pour démontrer que la Loi mosaïque, avec toutes ses règles et leurs implications, constitue toujours autant d'obligations pour le Chrétien. Cependant, en fait, Romains 7 présente le point de vue opposé – la Loi est morte pour le Croyant et elle ne lie plus celui ou celle qui a été affranchi(e) par son union à Christ.

Remarquez particulièrement la référence liée à l'analogie de la mort d'un mari. Le mari (la Loi de l'Ancien Testament) est décédé. Aussi honorable, bon et juste que fut son mari, l'épouse (l'Eglise, le Chrétien) n'est plus liée aux voies de son défunt mari ; elle est liée désormais à son nouveau mari, celui qui est vivant, Jésus-Christ.

Ainsi le Chrétien est engagé envers Christ et par l'intermédiaire du Saint-Esprit qui demeure en lui, et il doit porter des fruits (verset 4). Le péché et le salut ne sont plus définis d'après les anciennes voies de l'ancien mari (les Lois mosaïques sous l'Ancienne Alliance), mais d'après les voies du nouveau mari (Jésus-Christ sous la Nouvelle Alliance). Jésus, et non pas Moïse, est « *le Chemin, la Vérité et la Vie* » (Jean 14 : 6).

Dans II Corinthiens chapitre 3, nous retrouvons une idée similaire – la Loi de l'Ancien Testament était glorieuse, mais maintenant, une alliance plus glorieuse est en vigueur.

Dans ces deux passages, l'idée maîtresse montre que la Loi dans son ensemble, et telle que transmise par l'intermédiaire de Moïse, est devenue obsolète et ne constitue plus une obligation pour ceux qui croient. Cette loi était bonne, mais elle ne pouvait conduire les hommes au salut.

La Nouvelle Alliance est nouvelle, et n'est pas l'Ancienne Alliance « améliorée »

Même si, au premier abord, l'idée selon laquelle la Nouvelle Alliance est plus ou moins la continuité de l'Ancienne Alliance, une telle idée n'est pas valable à la lumière des écrits du Nouveau Testament.

Jésus a clairement institué une « Nouvelle » Alliance. L'emploi du terme « nouvelle » ne signifie pas « éditée » ou « mise à jour » ou « ajustée » ou « corrigée », mais implique quelque chose de différent, de tout-à-fait nouveau.

Par comparaison, lorsque la Bible parle des nouveaux cieux et de la nouvelle terre, elle signifie que ces éléments anciens ont disparu, qu'ils ont été remplacés et non améliorés.

De même, nous marchons en nouveauté de vie. L'idée ici n'est pas que nous conservions certaines parties bien sélectionnées de notre ancienne vie, aussi bonnes puissent-elles nous sembler, mais l'idée consiste à comprendre que l'ensemble de notre vie passée devrait à nos yeux être considéré comme une perte.

Une « Nouvelle » Alliance n'implique pas une continuité avec une Ancienne Alliance. Même de nos jours, dans le domaine légal, ce n'est que lorsque des points de l'ancien contrat sont mentionnés dans le nouveau contrat que ceux-ci deviennent valides. De même, à moins d'être validés par le Nouveau Testament, tous les points de l'Ancien Testament deviennent obsolètes et sont révoqués.

Et si la Nouvelle Alliance n'était qu'une continuité de l'Ancienne ?

Dire que les lois de l'Ancienne Alliance sont toujours en vigueur, sauf celles que Christ a révoquées, implique beaucoup de choses sur le plan du comportement chrétien.

Dans le passé, lorsque nous pensions que les lois de l'Ancien Testament étaient plus ou moins en vigueur pour les Chrétiens, nous faisons à tort une sélection parmi les règles dictant l'observance sabbatique, et parmi les autres lois mentionnées dans les livres d'Exode, Lévitique et Deutéronome.

Cette pratique de sélection arbitraire n'a aucun fondement biblique.

En fait, Paul explique aux Galates que le fait de suivre le rituel juif de la circoncision c'est devenir redevable à l'égard de toute la Loi. De même, vouloir suivre logiquement la voie de la continuité, à l'exception de ces aspects que Jésus a abolis, ne revient-il pas à être redevable envers toute la Loi ?

L'idée de la Loi « améliorée » conduit celui qui y croit à être redevable envers toute la Loi. Dans notre contexte moderne, cela conduirait le Chrétien à vivre de véritables aberrations sur le plan pratique (fibres mélangées, etc.) et aussi à faire des choix individuels purement arbitraires. Or seul Christ est Juge de ce que les Chrétiens doivent pratiquer.

Jésus nous libère en instituant la Nouvelle Alliance et ce n'est que lorsque Jésus-Christ intègre des points de l'Ancienne Alliance dans la Nouvelle que ces points doivent être observés par le Chrétien.

Les Chrétiens sont sous la Loi de Christ

Ainsi, la loi en vigueur pour les Chrétiens aujourd'hui n'est pas la Loi ancienne transmise par Moïse dans l'Ancien Testament, mais la nouvelle « loi de Christ » (Galates 6 : 2). Nous sommes « *sous la loi de Christ* » (I Corinthiens 9 : 21). Pécher est « *contre Christ* » (I Corinthiens 8 : 12).

Dans Actes 1 : 2, Luc dit que Le Christ « *a donné Ses ordres aux Apôtres* ». Ces commandements furent consignés dans les Evangiles et les Epîtres lesquels constituent ce que nous appelons aujourd'hui le Nouveau Testament.

Les paroles que le Père a données à Jésus Son Fils qui les a transmises aux Apôtres ont la force de commandements pour nous, plus que les paroles qui furent transmises par le Prophète Moïse – car Jésus a été jugé d'une gloire supérieure à celle de Moïse (Hébreux 3 : 3).

Rappelez-vous que même cette Loi ne nous sauve pas – nous ne sommes sauvés par aucune loi, « *car c'est par la grâce que vous êtes sauvés, par le moyen de la foi. Et cela ne vient pas de vous, c'est le don de Dieu* » (Ephésiens 2 : 8).

Vivre pour atteindre la stature de Jésus-Christ en Le laissant vivre en nous et en suivant Ses commandements et Sa parole est une réponse volontaire inspirée par le Saint-Esprit, en faveur de la grâce. C'est par l'action du Saint-Esprit en nous que nous portons Ses fruits.

Par le moyen de Sa mort, Le Christ est devenu Le Médiateur d'une Alliance Nouvelle. Parce que Jésus est mort, cette Nouvelle Alliance, avec toutes ses ramifications, est maintenant en vigueur, et l'Ancienne Alliance, bien qu'elle ait eu son utilité pour un temps, est maintenant légalement nulle et non avenue (Hébreux 9 : 15).

La Nouvelle Alliance est « vraiment » nouvelle !

© Tous droits réservés – 2003 - Eglise Universelle de Dieu